

## PROJET EDUCATIF DE L'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEUR De la Pieve di Lota

### PREAMBULE

Les communes de San Martino di Lota, de Santa Maria di Lota et de Ville de Pietrabugno ouvrent sur leurs territoires un ALSH pour les enfants âgés de 6 à 12 ans, fréquentant les écoles élémentaires et/ou résidant dans leurs communes, pour un total de 45 enfants maximum.

Cet Accueil Collectif de Mineurs (ACM) est mis en œuvre par la Ligue de L'enseignement de Haute-Corse

La ligue de l'enseignement est une fédération départementale d'associations, loi 1901.

Mouvement d'éducation populaire, elle invite les citoyens à s'associer dans la lutte contre les inégalités, à débattre et à être acteurs sur leur territoire afin de construire une société plus juste, plus libre et plus solidaire visant à l'émancipation de tous.

Pour ce faire, la Ligue de l'enseignement est présente sur l'ensemble du territoire par l'intermédiaire de

:

- 102 fédérations départementales,
- 22 unions régionales,
- 30 000 associations affiliées,
- 2 000 000 adhérents.

Ses domaines d'intervention sont très divers : organisation d'activités sportives et culturelles, formations, lutte contre la précarité, organisation de vacances et de classes de découverte, débats, actions internationales,...

Au travers de ces multiples activités, les principaux objectifs qu'elle poursuit peuvent se résumer ainsi

:

- agir avec les habitants sur leur lieu de vie,
- agir dans les milieux populaires,
- être actrice de l'Ecole,
- oeuvrer pour la reconnaissance et l'expression de la diversité culturelle,
- oeuvrer pour une citoyenneté qui s'exerce dans tous les espaces politiques.

## Objectifs éducatifs de l'organisateur

### Favoriser le développement de l'enfant :

\* Dans son rapport avec lui-même : sa personnalité, l'estime de lui-même, la confiance en soi, l'esprit critique, le corps, son positionnement dans le temps, l'espace, ses rythmes chrono biologiques, le niveau d'autonomie...

\* Dans son rapport aux autres : toute vie en société organisée suppose des règles formelles. L'enfant doit acquérir des repères sur ces règles de la vie en collectivité, des repères sur des notions essentielles à son développement tel que le bien et le mal, le respect de soi et des autres, la solidarité...

\* Dans son rapport à l'environnement local : sur les communes, citées ci-dessus, il y a des structures publiques locales ouvertes à chacun. En apprenant à les connaître, à les fréquenter, l'enfant pourra appréhender son environnement.

### Amener l'enfant à découvrir des pratiques variées :

Les éléments complémentaires contribuant à l'éducation des enfants et des jeunes doivent être variés : les sports, la culture, les arts, les savoirs scientifiques et techniques, la nature, l'apprentissage et l'expérimentation de la démocratie, la mise en place de projet, les rencontres intergénérationnelles...

Toute pratique permettant à chacun de se trouver soi-même, de trouver sa voie son fonctionnement, dans le respect de la sécurité, de la santé, de la moralité, de la laïcité et de la tolérance sera privilégiée.

### Développer et exprimer le « sens » donné aux activités

Les activités sont mises en place pour permettre la construction et l'épanouissement de la personnalité des mineurs. Elles se déroulent avec un esprit ludique c'est-à-dire dans l'enthousiasme, l'émulation, qui offre l'occasion de donner le meilleur de soi.

Elles sont porteuses de sens, de messages dans les temps « libres » comme dans les temps « dirigés ».

Les pratiques de tutorat peuvent favoriser le rapport à la différence, la reconnaissance de la diversité.

L'esprit de « compétition » dans sa composante « émulation » peut être utilisé.

Il devra toujours se mettre en place avec un code moral.

Sans effacer sa personnalité, l'enfant doit trouver sa place dans la collectivité.

## Fonctionnement global

Les horaires : de 7h45 à 17h30 – Petites et grandes vacances

### La vie quotidienne

Les enfants seront accueillis dans les locaux de la base nautique située sur la commune de Ville de Pietrabugno à partir de 7h45.

Les repas seront pris au groupe scolaire élémentaire le Kallisté et/ou pique-nique lors des sorties, suivant les programmes d'activité des périodes.

Départ des enfants à 17h30.

### Exemple d'un déroulement d'une journée

7h45- 8h45 : Accueil échelonné des enfants

8h45 – 10h00 : Activités

10h00-10h30 : Collation

10h30-11h30 : Activités

11h30-13h00 : Repas

13h00-13h30 : Temps libre

13h30-14h00 : Accueil échelonné des enfants (ne déjeunant pas à la cantine)

14h00-15h30 : Activité

15h30-16h00 : Goûter

16h00-16h30 : Petits jeux

16h30-17h30 : Départ échelonné des enfants

Le règlement intérieur précise les règles de vie de la structure. Il est remis à chaque famille tenue d'en prendre connaissance avec l'enfant.

### Modalité d'inscription

Les inscriptions se font auprès de la directrice du centre ou une autre personne désignée, dans les locaux de la base nautique.

Pour répondre au cahier des charges, les inscriptions seront limitées à 15 enfants par commune et réajustées en fonction des demandes.

Lors de l'inscription les parents devront obligatoirement produire les informations suivantes :

- Fiche d'inscription dûment remplie
- Fiche sanitaire où figureront les vaccinations obligatoires
- Les informations médicales pouvant avoir une incidence sur le séjour : antécédents médicaux et pathologiques en cours
- L'ordonnance médicale si l'enfant suit un traitement et les médicaments dans leurs emballages d'origine
- Le certificat de non contre-indication à la pratique sportive lorsqu'une ou plusieurs activités physiques dites à risque sont proposées.

## Moyens pour sa mise en oeuvre

### Moyens humains

#### La Direction

La directrice de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) Pieve di Lota est titulaire du **BEESAPT / BEATEP ou diplôme équivalent**.

La tâche de la directrice est de :

- Conseiller et soutenir son équipe techniquement, dans la préparation et le déroulement de ses activités,
- Intervenir auprès des jeunes stagiaires ou des animateurs ayant peu d'expérience mais aussi des animateurs titulaires du Bafa, ou autre diplôme.
- Elaborer avec son équipe le projet pédagogique : quels sont les moyens que va se donner l'équipe pour réaliser les intentions éducatives.
- Superviser des projets d'animation, les méthodes pour leur élaboration et leur bilan, réalisés par les animateurs : les projets, préparés par les animateurs, seront présentés aux directeurs, validés ou retravaillés si besoin.
- Elle participe à l'évaluation des activités pour permettre leur évolution ou adaptation aux groupes d'enfants : la vocation première de l'animation est d'être au service de l'enfant.
- Veiller au respect de la réglementation dans la confiance et le contrôle.
- Veiller à ce que la gestion " des petits accidents " se fasse dans la discrétion, le respect de l'enfant.
- Assurer la gestion administrative du centre de loisirs : inscription, modalités administratives (cf. « modalités d'inscription ») et sur le terrain, vérifie l'inscription de l'enfant (un enfant sans dossier ne doit pas être accueilli),
- Tenir la feuille de présence, gère les plannings en collaboration avec son équipe et les parents.

La Directrice est également chargée de répondre aux candidatures et de recruter en fonction des besoins de la structure.

L'animateur est engagé sur une durée déterminée suite à un entretien oral (accompagné d'un CV et d'une lettre de motivation, voire d'un projet d'animation selon les circonstances), et d'une période d'essai de 15 jours.

Tout animateur devra obligatoirement produire à la directrice les informations suivantes :

- une fiche de renseignements ;
- une fiche sanitaire médicale d'aptitude à travailler en centre de loisirs (ou certificat de la médecine du travail) ;
- un extrait de casier judiciaire n° 3,
- une copie de la carte nationale d'identité,
- le numéro de sécurité sociale,
- un relevé d'identité bancaire (compte au nom de l'animateur obligatoirement),
- une copie recto verso du BAFA (ou fiche de stages si en cours), BSB, AFPS ou autres spécialisations.

La Directrice participe à la gestion du centre de loisirs en général afin de le faire évoluer et d'en améliorer le fonctionnement si besoin est, avec la direction générale.

Elle rend compte à la direction générale de son travail.

## **Les animateurs**

Un animateur d'au moins 17 ans possédant le B.A.F.A (ou autre diplôme d'animation) ou non qualifié (notamment stagiaire BAFA) pour 12 enfants de 6 ans et plus.

Les animateurs titulaires du BAFA représentent au moins la moitié de l'effectif.

Les animateurs stagiaires assument la fonction d'animateur sous le contrôle de la Direction qui se doit de les accompagner durant leur stage pratique.

Les animateurs doivent réaliser, organiser et animer le projet d'activité de chaque période de vacances dans le respect de la réglementation et du projet éducatif et pédagogique qui en découle.

Les animations doivent être travaillées pour mieux s'adapter aux groupes, en respectant les protocoles mis en place.

Les animateurs sont en contact permanent avec les enfants. Ils doivent donc veiller à la portée de leurs actes et de leurs paroles en toute circonstance et être attentif à leur santé, sécurité, moralité et intégrité.

Ils doivent faire remonter à toute la hiérarchie tous changements, comportements, propos notables inhabituels d'un enfant.

Dans la majorité des animations, le rôle de l'animateur est participatif : il met en place l'activité, joue (éventuellement), arbitre, gère le déroulement et conclue.

L'enfant est au coeur de son travail.

**Un agent d'entretien** pour les locaux de réalisation de l'action.

## **Moyens Matériels**

Les locaux mis à disposition font l'objet de conventions spécifiques détaillant les droits et obligations de chaque partie.

- Locaux de la Base nautique située sur la commune de Ville di Petrabugno.
- Locaux cantine de l'Ecole Elémentaire Kallyste située sur la commune de Ville di Petrabugno.
- Cours de l'Ecole Elémentaire Kallyste située sur la commune de Ville di Petrabugno
- Le Gymnase située sur la commune de San Martino di Lota.
- Les infrastructures et les transports de la Communauté d'Agglomération de Bastia

## **Les partenaires**

- Communes de San Martino di Lota, Santa Maria di Lota et Ville di Petrabugno.
- Communauté d'Agglomération de Bastia
- La D.D.J.S
- La CAF
- Les familles des enfants accueillis

La Ligue de l'Enseignement de Haute-Corse souhaite associer les parents et les élus aux actions éducatives mises en place et affiche clairement que la structure n'est pas seulement un mode de garde.

Les familles sont accueillies pour les formalités administratives et reçoivent un règlement intérieur qu'elles doivent signer auprès du permanent du centre.

Elles sont invitées à des journées portes ouvertes, fêtes, etc....

Elles sont sollicitées pour la récupération de matériaux : laine, carton, tissus, etc....

Elles sont sollicitées pour toutes autorisations (sorties, etc....)

Elles sont informées en cas de difficultés avec leur enfant et sollicitées pour rappeler à celui-ci la démarche, et ou le fonctionnement de la structure.

## **La communication**

En amont de chaque période de vacances scolaires, un programme d'activité sera proposé aux communes.

Ce programme sera distribué aux enfants en temps scolaire dans les écoles des communes concernées. Il permettra notamment de préciser aux familles les journées d'inscription fixées par l'organisateur.

## **L'évaluation**

D'une part, rapport détaillé sur le fonctionnement de la structure sera présenté à la fin du contrat devant les élus des trois communes.

D'autre part, des visites sur site sont prévu par les différents élus des 3 communes durant les périodes d'ouvertures du Centre.

## **Tarif**

La participation des familles (à titre indicatif et sous réserve de l'accord des conseils municipaux) est fixé à :

6 euros par jour et par enfant (repas compris) : charge à la direction de percevoir les sommes et d'appliquer le quotient familial CAF sur présentation du Bordereau d' Aide aux Temps Libre.

En participant aux activités du centre les enfants sont de fait adhérents de la ligue de l'enseignement de Haute-Corse.

La cotisation annuelle est fixée à 4 euros par enfant (septembre 2010- août 2011)

## **Conclusion**

Sachant que les enfants fréquenteront le centre de façon régulière et assidue, l'équipe pédagogique veillera :

- A rester en relation constante avec les familles et les élus afin que celles-ci puissent s'exprimer au sujet du projet pédagogique mis en place,
- A répondre aux attentes et besoins des enfants accueillis sur la structure,
- A renouveler les projets d'activités en permanence dans un souci d'harmonie et de cohérence pédagogique,
- A créer une dynamique afin de fidéliser les enfants et leurs familles.